

MODE D'EMPLOI

MAINTENANCE ELECTRONIQUE

Spécialiste de la maintenance des systèmes électroniques industriels, la société COFIEM a développé un service de réparation d'urgence qui permet de réduire votre temps d'arrêt machine, tout en maîtrisant votre budget maintenance. Nous intervenons sur toutes marques et tous types de cartes ou de systèmes électroniques, de commandes numériques, de variateurs de vitesse, d'écrans vidéo, d'automates programmables, d'alimentations, de presses à injecter, de régulateurs, d'onduleurs...

1) FORMULAIRE IDENTIFICATION DE PANNE

Afin de mieux répondre à vos attentes, merci de remplir la fiche d'identification de panne et de la joindre au matériel à réparer.

Voir fiche page 5

2) TRANSPORT

Tous colis doit nous parvenir en parfait état, veillez à ce que votre matériel soit bien protégé :

- a) Pour l'envoi d'écran (ou variateur, matériel volumineux) :
 - Prévoir un carton une fois et demi supérieur à la taille de l'écran
 - Tapisser le fond de flo-pack
 - Emballer l'écran avec de la bulle et/ou des coins ajustables
 - Caler l'écran avec des coussins d'air ou matelas de calage ou plaques de polystyrène
 - Combler avec du flo-pack
 - Bien refermer le colis.

- b) Pour l'envoi de carte ou de petit matériel
 - Placer l'objet dans un sachet à bulle ou anti-statique
 - Tapisser le fond du carton de flo-pack
 - Combler avec du flo-pack
 - Bien refermer le colis.

Vos colis doivent être adressés à l'attention de notre service commercial.

Voir étiquette page 6.

3) DEVIS

Après expertise, nous vous faisons parvenir notre diagnostic sous forme de devis, gratuit, sous 24/48 heures et valable 1 mois.

Nous pouvons établir des tarifs forfaitaires pour votre matériel identique (même marque) en grande quantité.

4) COMMANDE

Pour l'acceptation de notre devis, votre commande doit nous parvenir soit :

- a. par courrier : COFIEM – 12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY.
- b. par télécopie : 04.37.49.91.40.
- c. par e-mail : cofiem@cofiem.fr.

5) INTERVENTION

- a. Délai moyen : 1 semaine.
- b. Délai urgent : < 24 h 00.
- c. Garantie réparation : 6 mois.
- d. Matériel neuf : Garantie constructeur.

6) CONDITION DE REGLEMENT

- a. Livraison en contre-remboursement pour la première affaire.
- b. Pour les affaires suivantes, le délai de paiement est déterminé par COFIEM.

7) EXPEDITION

Soit par :

- a. Transporteur en franco de port, sauf express ou contre-remboursement.
- b. Nos soins. Pour connaître nos tournées, contactez cottet@cofiem.fr ou plasse@cofiem.fr

8) OUVERTURE DE COMPTE

- a. Adresse complète de livraison et de facturation.
- b. Numéro de téléphone, fax, e-mail.
- c. Nom de l'interlocuteur principal.
- d. Nom du responsable service comptabilité.
- e. N° de TVA intra-communautaire (hors France)
- f. N° Siret et Naf.
- g. RIB.

9) HORAIRES D'OUVERTURE

COFIEM vous accueille du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h 30.

10) MENTIONS LEGALES

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY.

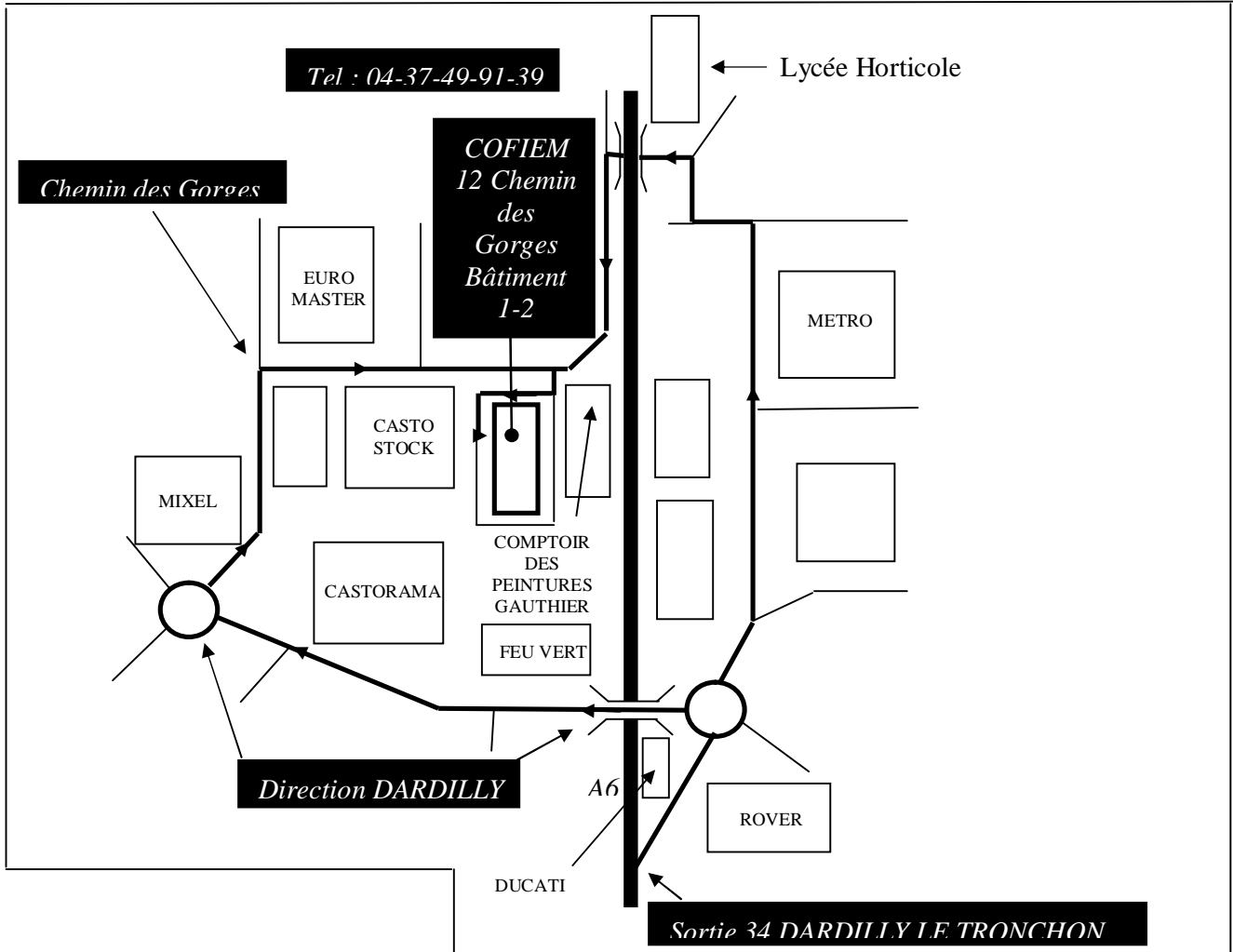
Téléphone : 04.37.49.91.39 / Télécopie : 04.37.49.91.40

Site web : www.cofiem.fr - E-mail : cofiem@cofiem.fr.

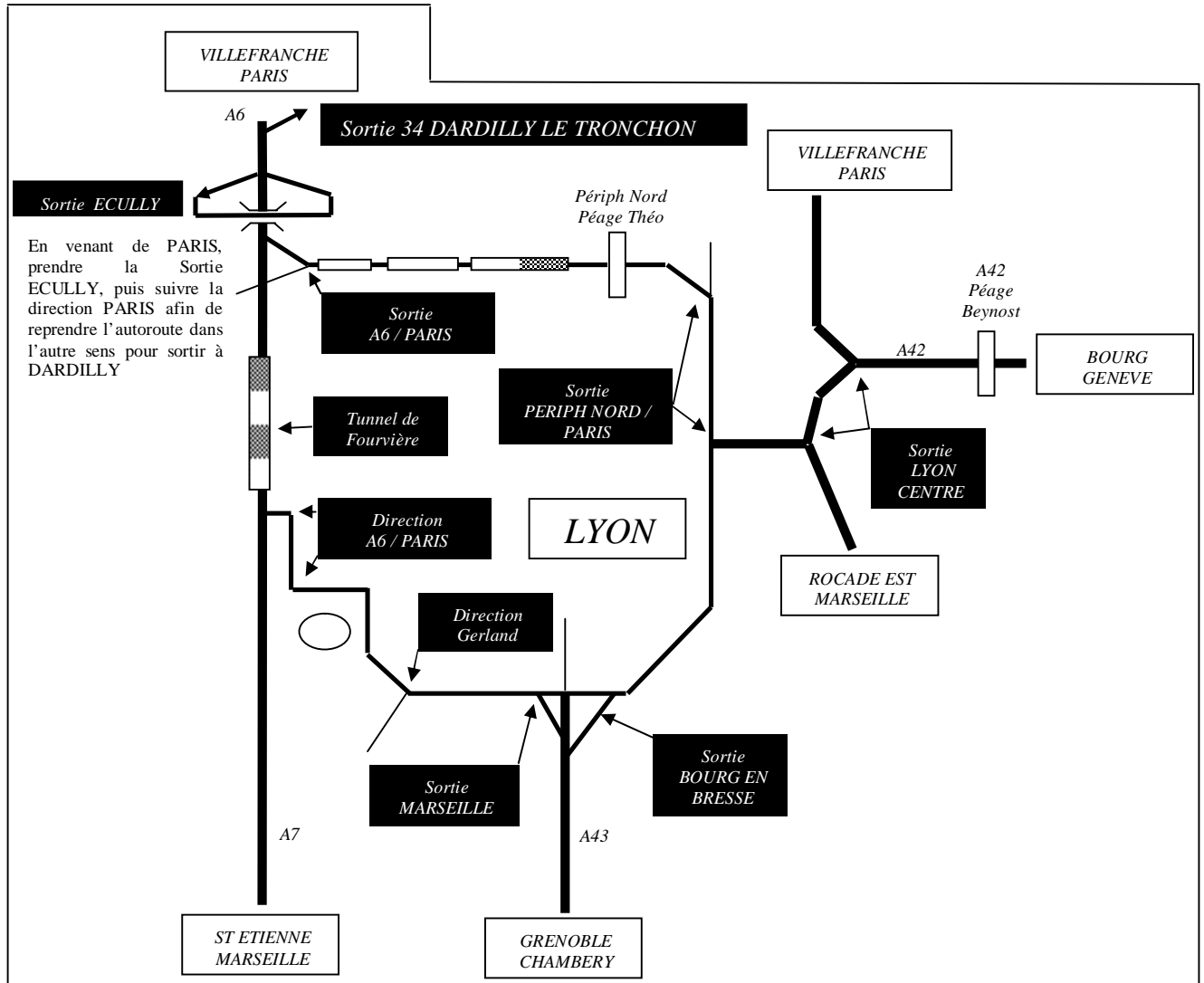
Sarl au capital de 7 623€- RCS 381 834 050 Lyon – Siret 381 834 050 000 43

Naf 333Z – TVA intra-communautaire FR-62381834 050.

11) PLAN D'ACCES DE LYON



12) PLAN D'ACCES DE DARDILLY



FORMULAIRE IDENTIFICATION DE PANNE

VOS COORDONNEES

Société : _____

Adresse : _____

Tel : _____

Fax : _____

Nom de l'interlocuteur : _____

Adresse mail interlocuteur : _____

Autre adresse mail : _____

VOTRE MATERIEL

Catégorie : _____

Marque : _____

Référence : _____

N° série : _____

Plan de raccordement, ci-joint : " oui " non

Autre documentation fournie : " oui " non

A retourner : " oui " non

Réparation urgente : " oui " non

PANNE CONSTATEE

Descriptif :

Autre observation :

Formulaire à joindre à votre matériel (si possible une fiche par matériel - merci)

A l'adresse suivante :

COFIEM – 12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

www.cofiem.fr

EXPEDITEUR :

>



COFIEM

**A l'att. du Service Commercial
12 chemin des Gorges
69570 DARDILLY**

Tel : _____

(: 04.37.49.91.39

DESTINATAIRE

13) CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : OFFRES ET DEVIS

Tout devis ou offre écrite de COFIEM n'est valable que dans la limite du délai d'option, lequel est d'1 mois, sauf stipulation contraire.

Tous nos prix s'entendent hors taxes.

Nos devis sont établis sur expertise sous réserve que l'intervention ne mette pas en évidence d'éventuels défauts non détectables.

Article 2 : COMMANDES

La commande du client est considérée comme définitivement acceptée par nous-mêmes, soit par confirmation écrite, soit par l'expédition des marchandises.

Toute commande annulée, partiellement ou totalement, par le client sans notre consentement préalable, sera facturée quelle qu'en soit la cause.

Toute modification de commande déjà reçue et confirmée devra recevoir l'accord de COFIEM qui se réserve le droit de revoir les conditions antérieurement accordées.

La commande du client doit être accompagnée de renseignements suffisants pour permettre à COFIEM d'exécuter cette commande. Si les données sont incomplètes, COFIEM se réserve d'en changer les prix ou délais de livraison.

La commande du client ne peut être annulée ou modifiée qu'avec le consentement de COFIEM et à des conditions qui l'indemniseront de tout dommage que peut entraîner cette annulation ou cette modification et ce, même dans le cas de retards par rapport aux délais de livraisons prévus.

COFIEM n'est en aucun cas responsable des retards dans l'acheminement du courrier, des colis ou des pertes de courrier, de colis.

Article 3 : DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés de bonne foi à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur de réclamer des dommages et intérêts, ni annulation de commande.

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante. En ce cas, le client ne pourra se prévaloir de l'attente du solde du matériel pour différer le paiement correspondant.

Articles 4 : TRANSPORT

L'envoi des marchandises est franco de port et d'emballages. Tous les frais d'expédition d'une commande présentant un caractère d'urgence sont à la charge du client ainsi que tous frais de contre-remboursement.

Toutes les marchandises voyagent aux risques et périls des destinataires.

Le destinataire, qui, prend livraison, a la responsabilité d'en vérifier l'état à l'arrivée. Aucun recours ne pourra être exercé contre le vendeur, le transitaire ou le transporteur, pour pertes, avaries ou dommages subis par les marchandises si les réserves pour détériorations visibles à réception n'ont pas été formulées auprès du transporteur, et si ce constat ayant force probante irréfutable n'a pas été envoyé au transporteur ou transitaire dans un délai maximal de deux jours avec notification formelle au vendeur dans le même délai.

Article 5 : CONDITION DE REGLEMENT

- Virement à la commande ou livraison en contre-remboursement pour la première affaire.
- Pour les commandes suivantes, le délai de paiement est déterminé par COFIEM.

En cas de paiement après l'échéance, les pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour de paiement effectif à un taux d'une fois et demie le taux légal en vigueur. Toutefois, ces pénalités ne seront dues que moyennant une mise en demeure de payer faisant état de notre décision de les réclamer.

Par ailleurs tout retard de paiement entraîne de plein droit au bénéfice de COFIEM et à son seul choix.

- l'exigibilité immédiate et anticipée de tout l'en cours du client
- la suspension de la livraison des commandes en cours
- la remise en question par COFIEM des conditions particulières de paiement éventuellement consenties.

COFIEM est expressément dispensé de notifier préalablement au client la mise en œuvre de chacune de ces dispositions et ceci par dérogation expresse aux art. 1146 et 1153 du Code Civil : le simple envoi d'une lettre de relance recommandée avec accusé de réception autorise COFIEM à recourir à chacune de ces dispositions.

COFIEM n'accepte pas les escomptes pour tout règlement anticipé ou règlement en contre-remboursement.

Article 6 : RESERVE DE PROPRIETE

Nos ventes sont conclues avec réserve de propriété et le transfert n'intervient qu'après l'encaissement du prix (loi n° 80-335 du 12 mai 1980).

Article 7 : GARANTIE

COFIEM garantie 6 mois les réparations effectuées par ses soins (pièces et main d'œuvre) sauf quand : notre code barre apposé sur le matériel est détérioré ou manquant ; le transport a provoqué une détérioration ou une perte du matériel ; une intervention réalisée sur le produit par le client ou par un tiers est constatée par COFIEM ; en cas de non-respect des caractéristiques de l'appareil, d'erreur de connexion et toute mauvaise utilisation du système ; en cas de défaut de paiement du client ; le défaut constaté est différent du défaut initial.

Ne fait pas partie de la garantie tous désordres, accidents, incidents, pertes d'exploitation provoqués par le fait du client ou d'un tiers, notamment par la négligence de l'acheteur dans le respect de son obligation d'information des utilisateurs sur les risques encourus par le fonctionnement de certaines machines, par maladresse, usages anormaux, défaut d'entretien, etc...Le coût supporté par COFIEM ne pourra en aucun cas excéder le montant de la réparation.

Toute vente de matériel neuf est garantie par le constructeur.

Article 8 : CONTESTATIONS

Pour toute contestation quelle qu'en soit la nature, relative à une vente de COFIEM, le Tribunal de Commerce du Siège Social du vendeur est seul compétent.